

## Schritt 4: Meine Stimme

### Zeitreise: das Wahlrecht



#### OBJECTIVES

- Sich mit den verschiedenen Phasen und Kämpfen vertraut machen, die in Frankreich zum allgemeinen Wahlrecht geführt haben.



#### DESCRIPTION

Während dieser Aktivität werden die Teilnehmer\*innen einen Zeitstrahl erstellen, um die Entwicklung des Wahlrechts in Frankreich zu veranschaulichen.



## MAJOR SKILLS ACQUIRED

- Rechercher et exploiter l'information
- Exercer sa créativité



## CORE COMPETENCY AREAS

### Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre

Coopération et réalisation de projets

### Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine

Organisations et représentations du monde



## DURATION

50 Minuten



## RESOURCES

- Article sur [vie-publique.fr](http://vie-publique.fr) : [Les étapes de la conquête du droit de vote](#)
- Exemple de frise chronologique en annexe



## REQUIRED MATERIALS

Accès internet

## VARIANTS AND EXTENSIONS

- Demander à chaque groupe de traiter un pays différent pour ne pas étudier que le cas français et pouvoir faire des comparaisons au moment de la restitution. On constate en effet que l'évolution du droit de vote est différente d'un pays à un autre.
- Vous pouvez également demander aux groupes de traiter un groupe social en particulier (par exemple, les femmes) et de réaliser une frise à l'échelle européenne ou mondiale.
- Projection d'un film en lien avec les luttes pour l'obtention du droit de vote. Par exemple : *Les suffragettes*, de Sarah Gavron (2015), sur la lutte des femmes pour obtenir le droit de vote en Angleterre (prévoir une séance de 2h).

## DISCUSSIONS AND PERSPECTIVES

- Pourquoi certaines personnes n'avaient pas les mêmes droits que le reste de la population ? Pourquoi certaines personnes se sont-elles battues pour le droit de vote ? Pourquoi était-ce important pour elles ?
- Existe-t-il encore aujourd'hui des groupes qui détiennent moins de droits dans notre société ? Cette question peut mener à une autre séance permettant de débattre de l'ouverture ou non du droit de vote aux jeunes de 16 ans ou aux étrangers non communautaires résidant en France (cf. fiche activité 4.2).